

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Plus de raliés

LA SEMAINE

EN FRANCE

Discours politiques : Dupuy, Doumer, Combes, Jaurès. — Une grève bourgeoise !

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

Selon l'habitude, en l'absence des sessions parlementaires, la politique s'est exprimée en des discours prononcés à la fin de banquets. Cette semaine il y en a eu quatre : deux ont pour auteurs des antiministériels, le sénateur Dupuy, des Hautes-Pyrénées et le député Doumer qui a parlé à Bordeaux, dans le fief électoral de son ami Chaumet. M. Dupuy voudrait une concentration républicaine faite en dehors des socialistes ; comme il faisait partie du ministère Waldeck-Rousseau, l'opinion s'étonne qu'il ait attendu si tard pour faire une pareille déclaration. Quant à M. Doumer, le thème de son discours est la peur de l'exclusion du parti républicain, il joue à la victime du sectarisme, lui, qui est allé jurer au Tonkin de la grasse prébende que l'on sait.

Puis c'est M. Combes qui cause familièrement à ses compatriotes de l'île d'Oléron ; il a fait en chef d'Etat, déclarant que la République était ouverte à tous et que son gouvernement tenait à réaliser l'impôt sur le revenu et la loi sur les retraites ouvrières, aussitôt la lutte contre les congrégations terminée. M. Jaurès s'est tenu plus proche des événements actuels ; il est allé à Marseille combattre la liste des progressistes réacteurs, et dans un superbe discours, il a traité de l'importance de la région du gaz pour la diminution des prix et l'amélioration de la lumière dans les cités ouvrières. C'était le morceau principal du programme socialiste aux élections municipales.

Dans cette même ville de Marseille, a eu lieu une grève des plus étranges, une grève bourgeoise, celle des officiers de la marine marchande qui protestaient contre la diminution de leur autorité absolue en mer, sur les incriminations maritimes. Ceux-ci formés en syndicats avaient signalé des abus scandaleux et cela avait provoqué la mise à pied de certains officiers. On croit voir dans cette grève une manœuvre électorale contre la liste Flaissières, d'autant que les offres d'arbitrage ont été refusées par les officiers.

A L'ÉTRANGER

M. Loubet en Italie. — La Convention franco-italienne.

M. Loubet a rendu au roi d'Italie sa visite de l'automne dernier ; la réception a été partout enthousiaste et on dit que jamais la foule n'a été si démonstrative, ni si cordialement gaie. Des toasts ont été portés ; ils ont accusé les deux actes diplomatiques les plus célèbres de l'entente : traité d'arbitrage et convention du travail. Les chefs d'Etat ne pouvaient en dire plus dans l'état actuel de la diplomatie, mais on a senti qu'en aucun cas la Triple Alliance ne serait offensive de la part de l'Italie contre la France.

La Convention franco-italienne du travail n'a pas seulement une importance de politique extérieure entre les deux pays ; sa portée est européenne puisqu'elle ébauche une législation internationale sur la surveillance du travail des faibles, femmes et enfants, et sur la durée de la journée de travail. De la sorte, la guerre des tarifs entre les nations tombe, puisque les conditions de la production s'égalisent sous la protection des divers gouvernements. Dans le traité susdit, la France offre des avantages aux 200,000 ouvriers italiens qui travaillent chez elle, mais elle obtient en échange de l'Italie qu'il y ait chez elle une inspection sérieuse du travail et un développement graduel des lois sur la protection ouvrière.

LE FURETEUR.

Plus de raliés

Il paraît que nous n'aurons plus de raliés. Le pape n'en veut plus. C'est du moins ce que raconte M. Dimier, cet ancien professeur du lycée de Valenciennes qui avait publiquement blâmé les mesures du gouvernement contre les moines et qui fut révoqué à la suite de cet incident.

M. Dimier s'en était allé à Rome pour exposer à Pie X ses idées sur le ralliement. Le Gaulois a publié le résumé de la conversation qui s'échangea entre le Saint-Père et M. Dimier. Le professeur exposa la situation vraiment pénible dans laquelle se trouvaient les catholiques.

Certains pères, dit M. Dimier, menacent de l'enfer ceux qui n'adhèrent pas à la République, et certains prêtres vont jusqu'à leur refuser l'absolution !

C'est à frémir, n'est-ce pas ? Le pape ne frémit point. Il se contenta de se retourner vers son interlocuteur en souriant (était-ce d'ironie, M. Dimier ne pouvait certes le croire), et, en italien, car on sait que Pie X est peu familier avec les français :

— *E questo punto ? ce qui veut dire : On en est arrivé à ce point ?*

Du moment où ceux qui ne se rallient pas, sincèrement ou non, plutôt non bien entendu, risquent de se voir précipiter dans l'*inferno*, le pape ne pouvait rester insensible à une telle infortune.

Aussi, si nous en croyons M. Dimier, Pie X se dépêcha-t-il de déclarer à son interlocuteur que Rome n'avait rien à voir dans le choix que les catholiques pouvaient faire de la République, de l'Empire ou de la Royauté.

Sur cette déclaration, M. Dimier, qui n'est pas un rallié, mais un catholique qui se déclare « pressé de détruire la République », s'en alla heureux et satisfait. Il veut bien nous confier que, pour ne point perdre une seule des paroles pontificales, il les a scrupuleusement notées « dans un restaurant de la place St-Pierre ». Ça, c'est de l'histoire.

Toujours est-il que les déclarations papales remplissent déjà d'allégresse le *Soleil*, qui voit briller désormais « l'espérance sur l'horizon de l'avenir ».

Donc, plus de raliés ! Et bien, voilà qui n'est pas trop tôt ! La République n'y perdra rien et la franchise y gagnera beaucoup.

INFORMATIONS

Le Voyage de M. Loubet

M. Loubet et Victor Emmanuel se sont rendus à Naples où ils ont été accueillis par une foule énorme.

Malgré une pluie battante, des milliers de personnes attendaient les chefs d'Etat, auxquels on a fait d'enthousiastes ovations.

Le soir un dîner a réuni les notabilités de Naples. M. Loubet et le roi d'Italie ont porté des toasts à la marine française et italienne.

Les Agents de la Navigation

Le ministre des travaux publics, suivant le désir exprimé par la fédération générale des gardes de navigation, «clusiers, sous-agents des voies fluviales, et cantonniers de France et des colonies, siège social 67, avenue d'Orléans, Paris, vient de nommer une commission d'enquête extra parlementaire chargée d'examiner la situation des agents inférieurs de la navigation et les revendications qu'ils ont présentées.

Petites Nouvelles

— Le Conseil de guerre d'Alger a condamné à mort un soldat du 1^{er} tirailleurs, inculpé d'assassinat.

— La réception à l'Académie Française de M. René Bazin a eu lieu jeudi. Le nouvel académicien a prononcé l'éloge de M. Ernest Legouvé.

— En Russie, à Witelest, un incendie a détruit 177 maisons.

— Les grèves du Nord sont sous un état stationnaire : il y a encore 17 usines qui sont fermées.

ELECTIONS MUNICIPALES

Du 1^{er} Mai 1904

Aux Electeurs Républicains du Lot

Electeurs,

Le scrutin va s'ouvrir et tout à l'heure vous irez déposer dans l'urne votre bulletin de vote.

Que sortira-t-il de ce scrutin ? Le triomphe des idées républicaines ou leur négation ?

Confiants dans les promesses des candidats cléricaux, encouragerez-vous de votre approbation la politique de désordres, de discordes que les faux amis du peuple, de son émancipation, de sa liberté, vous préconisent ? Ou bien, reconnaissants envers ceux qui franchement, loyalement ont toujours lutté pour le bien des travailleurs direz-vous que la politique républicaine est la seule qui puisse assurer l'ordre et la paix ?

Citoyens, vous ne sauriez hésiter.

Aujourd'hui comme hier, si ceux qui attaquent les idées démocratiques, reviennent au pouvoir, ils en profiteraient pour vous asservir.

Vous avez vu naguère, avec quelle haine, quelle rage ils s'élevaient contre les lois républicaines : vous savez comment ils comprennent le respect des sentiments d'autrui.

La liberté devrait être pour eux seuls : et si l'on ne s'incline pas devant leur volonté, on est aussitôt traité de sectaires !

Or, l'histoire est là qui le prouve : Quels gouvernements furent plus sectaires que ceux dont ils se déclarent les dévoués défenseurs !

Demain, citoyens, vous voterez pour les candidats républicains.

Mais ne vous laissez pas prendre aux épithètes.

Tous les partis se déclarent républicains : les descendants des vieux régimes, les bonapartistes, les royalistes, se sentant définitivement perdus osent paraître sur la scène politique avec un masque : Ils sont progressistes, nationalistes, modérés, libéraux.

Ils sont surtout vos ennemis.

Citoyens,

L'on répète sur tous les tons que les conseils municipaux ne sont pas des assemblées politiques, et que, dans tous les cas, ils ne devraient s'occuper que des questions communales.

Sans doute ; mais comme les conseils municipaux sont appelés à élire les délégués sénatoriaux ; mais comme ces délégués sénatoriaux sont chargés d'élire les sénateurs, il est nécessaire que les élections municipales soient faites sur des programmes.

Si vous êtes partisans des réformes laïques et sociales ; si vos opinions tendent vers un avenir meilleur, vers une ère de progrès et de liberté, vous devez désirer que le Sénat ne soit composé que de citoyens véritablement pénétrés de vos désirs, de vos aspirations.

C'est pour des candidats sincèrement démocrates que demain vous devez voter.

Ne vous laissez donc prendre à aucune promesse des adversaires, ne vous laissez effrayer par aucune de leurs menaces.

La République démocratique est la seule forme de gouvernement qui convienne à notre pays : et c'est la République seule, solidement affirmée par vous tous, qui pourra réaliser les réformes réclamées.

Votez contre les candidats soi-disant libéraux, contre ces hommes d'affaires qui, au sein des assemblées municipales, font leurs affaires avant de faire les vôtres ; votez contre tous les brouillons qui servent la cause des ennemis des institutions, mais allez franchement vers ceux qui, soucieux du sort des travailleurs, des agriculteurs, préconisent une politique de réformes, de justice et de solidarité.

Citoyens, Aux urnes !

Pour la République démocratique.

Le Journal du Lot.

CHRONIQUE LOCALE

POUR LES PLANTEURS DE TABAC

Un vœu de M. Daffas

M. Daffas, le dévoué Conseiller général du canton de Salviac, a déposé, et fait voter lors de la dernière session du Conseil Général un vœu, qui intéresse au plus haut point, les planteurs de tabacs. Nous sommes heureux de reproduire ce vœu et les considérants qui l'accompagnent.

Les braves planteurs nous en sauront gré de même qu'ils verront avec plaisir tout l'intérêt que leur porte leur jeune et sympathique Conseiller Général.

Le Conseil Général, Considérant les termes de l'art. 188 de la loi du 28 avril 1816 ainsi conçu : « Le Préfet déterminera, et toujours après avoir entendu deux des principaux planteurs, et après l'avis du Directeur des contributions indirectes du Département, le mode de déclaration, permission, surveillance, contrôle, décharge, classification, expertise et livraison de la récolte » ;

Considérant qu'en vertu de cet article, les Préfets n'ont qu'un droit de réglementation ;

Considérant que, quelle que puisse être l'étendue de ce droit de réglementation attribué aux préfets par l'art. 188, il ne peut en résulter que l'infraction à un arrêté pris en vertu de ce texte, puisse entraîner une sanction pénale à l'occasion d'un fait non spécialement puni par la loi ;

Considérant que comme sanction aux diverses dispositions réglementaires de l'arrêté de culture les Préfets ne peuvent déclarer applicables des amendes, des peines prévues par la loi de 1816 pour des infractions différentes de celles visées par les arrêtés préfectoraux ;

Considérant que les arrêtés de culture ne doivent avoir pour but et effet que de rappeler aux planteurs les prescriptions de la loi de 1816, les obligations et pénalités qu'elle comporte, sans rien ajouter à ces obligations ;

Considérant que en dehors de ces obligations, les prescriptions réglementaires des arrêtés préfectoraux ne peuvent être sanctionnées que par des mesures d'un caractère purement administratif, (procès-verbaux administratifs et non judiciaires) ;

Considérant qu'agir autrement, ce serait de la part des Préfets entreprendre sur le pouvoir législatif ;

Emet le vœu que le règlement de culture fait et arrêté par M. le Préfet en Conseil de Préfecture soit modifié dans ce sens, et notamment l'art. 18 du dit règlement qui allant à l'encontre des principes ci-dessus exposés, décide qu'une infraction d'ordre purement réglementaire et administratif sera passible des peines prononcées pour tout autre cas par l'article 218 de la loi du 28 avril 1816.

DAFFAS, COCULA, L. J. MALVY, MALVY père.

M. Daffas donne ensuite les explications suivantes au Conseil.

Le vœu, dit-il, que j'ai l'honneur de soumettre au conseil général et qu'ont bien voulu signer MM. Cocula, Malvy père, Malvy fils, a trait au règlement de culture du tabac fait et arrêté tous les ans par M. le Préfet — et il a pour but de fixer, de déterminer les pouvoirs de M. le Préfet en cette matière.

ART. 188. — Le Préfet déterminera, et toujours après avoir entendu deux des principaux planteurs et après l'avis du Directeur des contributions indirectes du Département, le mode de déclaration, permission, surveillance, contrôle, décharge, classification, expertise et livraison de la récolte. — Tels sont les termes même de l'art. 188 de la loi du 28 avril 1816, qui donne aux Préfets un droit de réglementation.

Un droit de réglementation, c'est-à-dire que dans le règlement de culture les Préfets peuvent rappeler aux planteurs les prescriptions de la loi d'avril 1816, les obligations et pénalités qu'elle comporte, mais ne doivent rien ajouter à ces obligations.

De plus, en vertu de ce droit de réglementation les planteurs, qui n'auront pas obéi aux prescriptions réglementaires des arrêtés préfectoraux pourront aussi être déclarés passibles de procès-verbaux administratifs.

Mais créer les éléments d'un délit non prévu par la loi, — en dehors des cas déterminés par le législateur, dire qu'il y aura lieu à procès-verbal judiciaire et amendes ; ce serait de la part des préfets entreprendre sur le pouvoir législatif et méconnaître la portée, la véritable signification de l'article 188 de la loi du 28 avril 1816.

Or, dans le règlement de culture, fait et arrêté par M. le Préfet à Cahors, en Conseil de Préfecture ces principes ont-ils été observés — ? Je ne le crois pas, et notamment dans l'article 18 de ce règlement.

Dans cet article, il est dit : « Si les employés s'apercevaient qu'on eût laissé dans les rangées ou caché sous les plantes des feuilles entières, ou des fragments de feuilles de plus de 20 centimètres de longueur, ces feuilles ou fragments de feuilles seraient considérés comme récoltes avant l'inventaire en vue d'être soustraits, et comme tels, saisis. Procès-verbal judiciaire serait rapporté à la charge des contrevenants, qui deviendraient passibles des peines prononcées par l'article 218 de la loi du 28 avril 1816 ».

D'autre part reportons-nous aux articles 217 et 218 de la loi de 1816 visé par le règlement. Ils sont ainsi conçus : « ART. 217. — Nul ne peut avoir en sa possession des tabacs en feuilles, s'il n'est cultivateur dûment autorisé. Nul ne peut avoir en provision des tabacs fabriqués, autres que ceux des manufactures royales, et cette provision ne peut excéder 10 kil., à moins que les tabacs ne soient revêtus des marques et vignettes de la régie. »

« ART. 218. — Les contraventions à

l'article précédent seront punies de la confiscation, et en outre d'une amende de 10 fr. par kilogramme de tabac saisi. Cette amende ne pourra excéder la somme de 3.000 fr., ni être au-dessous de 100 fr. »

A la simple lecture de ces articles, il est facile de remarquer, que pour sanctionner, punir une infraction relative au mode de culture réglementé par M. le Préfet il est fait application d'une peine prévue par la loi pour le cas tout différent où un cultivateur non autorisé serait trouvé détenteur de tabacs en feuilles — peine qui appliquée au cas visé par l'art. 18 du règlement se trouve hors de proportion avec l'infraction commise par le planteur.

Pour mieux convaincre M. le Préfet ainsi que le Conseil général, de ce manque de proportion, je me permettrai de signaler un procès-verbal dressé en août dernier.

M. Daffas donne alors connaissance au Conseil général d'un procès-verbal dressé contre un planteur par les employés des tabacs, pour avoir laissé dans les rangées, après l'épandage, des feuilles de tabac entières ou brisées en morceaux de plus de 20 centimètres.

Le poids du tabac ainsi saisi fut évalué à 110 kil. et par application de l'art. 218 visé par l'art. 18 du règlement de culture, il fut réclamé au contrevenant une somme de 1.540 fr.

Ce fait caractéristique prouve combien il est dangereux d'étendre les termes d'un article de loi à une infraction non prévue par elle.

M. Daffas prie donc le Conseil général de prendre en considération le vœu présenté.

Ce vœu ajoute-t-il est d'ailleurs en complète harmonie avec la jurisprudence de la Cour de cassation et dans sa rédaction je me suis inspiré d'un arrêt rendu le 5 Juin 1890 en pareille matière et rapporté dans Dalloz. 1890, 1-425.

Je dois ajouter que ces quelques observations ne comportent aucun blâme, aucune critique vis-à-vis de M. le Préfet. Les signataires du vœu ont simplement obéi au désir de sauvegarder et de défendre les intérêts des planteurs de tabacs.

CAHORS

Liste radicale et socialiste

Nous présentons à nos amis une liste de 30 noms.

Aux électeurs de rayer le nom des trois candidats qu'ils jugent ne pas représenter leurs idées. Mais nous leur recommandons, instamment, de voter pour 27 noms pris dans la liste qui suit.

Voter pour une liste incomplète, serait une faute ; ce serait faire le jeu des nationalistes.

- 1 Costes, maire.
- 2 Mazières, 1^{er} adjoint.
- 3 Parazines, 2^e adjoint.
- 4 Combarieu, conseiller sortant.
- 5 Delpech, id.
- 6 Rouffi, id.
- 7 Combelles, id.
- 8 Tassart, id.
- 9 Périé, id.
- 10 Vinet, id.
- 11 Lauroix, id.
- 12 Delbru, id.
- 13 Besse, id.
- 14 Vincens, id.
- 15 D' Darquier.
- 16 D' Gélis.
- 17 Carlin, conducteur des Ponts et C.
- 18 Phillipon, proc. de la République.
- 19 Lescale, commis des Ponts et C.
- 20 Durranc, notaire.
- 21 Ressayguier, rentier.
- 22 Sémirrot, empl. de la Maison Cayla.
- 23 Lizot, débitant de tabac.
- 24 Marmiesse, typ., prés. du synd. typ.
- 25 Dézes, négociant.
- 26 Fort, mar.-fer., prés. du synd. du fer.
- 27 Dablanc, Joseph, ouv. peintre synd.

- 28 Marty, ouvrier cordonnier.
- 29 Alaux, ouv. peintre, prés. du synd. des peintres et tapissiers, délégué à la Commission du travail.

- 30 Teyssonnières, contr. des mines.

UNE ROSSERIE !

EXÉCUTION PAR EUX-MÊMES DES TROIS ANABAPTISTES.

Ils se suicident !...

Les trois anabaptistes se sentent perdus.

A M. Costes, qui les subit plutôt qu'il ne les accepte ; à leurs collègues qu'ils compromettent, ils demandent de les couvrir.

Ils demandent secours et pour réponse on les assomme.

Voyez plutôt.

Un placard vient d'être affiché.

Voici ce qu'il contient :

1^o Nous sommes tous solidaires.

Nous nous tenons, nous nous aimons, Fournié, Cagnac et Rous sont nos frères ; embrassons-nous.

2^o Cette solidarité s'est faite sur le terrain des principes et NON SUR CELUI DES PERSONNES.

Ce qui signifie, ou je n'y comprends rien :

Nous aimons dans les anabaptistes les principes qu'ils affichent, mais que du reste ils violent insolemment ; mais nous ne répondons point de leur personne ; avec ces personnes on ne se solidarise pas ; entre ces personnes là et nous rien de commun.

Votez pour les principes, électeurs, mais distinguez les personnes.

Et ces Messieurs insistent. Et ils redoublent et ils sont impitoyables pour leurs malheureuses victimes.

Il faut faire « abstraction des personnalités », répète le placard.

Ces personnalités on ne peut les défendre. Elles sont condamnées.

Tout le monde en convient MM. Fournié, Rous et Cagnac en conviennent eux-mêmes.

Le seul moyen de les sauver, c'est d'en faire « abstraction » !

Ah ! ils sont roses les futurs collègues (?)

Ah ! ils sont roses pour eux-mêmes les trois anabaptistes. Ils renoncent à se défendre ; ils se font justice.

Car ces Messieurs ont signé le placard !!!

Il est permis, de douter qu'ils aient compris !...

LE JOURNAL DU LOT.

Malpropreté Nationaliste

Les Nationalistes-Cléricaux ont fait distribuer hier à profusion un factum intitulé « la liste Costes », ou « l'Arche de Noé ».

Chacun des candidats de la liste du maire est grossièrement injurié dans cet écrit anonyme — bien entendu — qui a recueilli les hautesmes d'épauls de tous les honnêtes gens de la ville.

Que pense M. Besse, l'éloquent avocat, de cet écrit lâche et stupide, produit d'une douce collaboration à deux, et dont les signatures sont cependant transparentes ?

Qu'en pensent MM. Vincens et Fréjaville les protestataires pudibonds ? C'est un baril de fiel qui se déverse sottement, maladroitement et qui retombe sur ses distillateurs.

Et M. Besse se plaint d'être attaqué sous le voile de l'anonymat !

Au Journal du Lot, M. Besse, on n'eût jamais imprimé pareilles méchantes inepties s'il ne les eût pas écrites, ou en aurait pris la responsabilité !

Mais certains nationalistes ne sont ni fiers ni courageux. Ils ont eu recours à des presses d'une ville voisine, et on s'explique maintenant pourquoi on apercevait un de ces jours, dans les rues de Montauban, affaire et mystérieux, un adepte bruyant de la Patrie Française, bien connu de toute la ville de Cahors pour son charisme verbeux, pénétrant, tenace et légendaire.

Il n'était pas trop de la distance qui sépare Cahors de Montauban pour accomplir si vilaine et si mesquine besogne !

La réponse serait facile ; elle contiendrait en quelques lignes moins méchantes et l'on aurait déposé la liste nationaliste lorsqu'on aurait dit :

LISTE AUSSET OU LA TOUR DE BABEL

(Confusion des langues)

M. Ausset ? Une étoile qui pâlit, une auréole qui se fane : il n'a pu et ne pourra jamais être autre chose que... médecin... cléricat par intérêt autant que de caractère ;

M. Cayla ? Oh ! la belle conscience, le beau caractère ! quelle belle âme !

M. Séguy ? Le Journal du Lot peut-il encore en dire quelque chose ? Nous avons reçu en si grand nombre, des félicitations amicales pour notre dernière pointe sèche...

M. D'Armagnac... un royaliste, c'est tout.

M. Agar... il n'a pas d'histoire ; à passer sous silence ;

M. Astruc... inconnu ici ;

M. Besse, avocat. Il n'est pas d'homme plus connu dans le monde des anti-républicains et des anti-patriotes. Un filet continu de vinaigre... ses coreligionnaires le supportent ; ses adversaires finissent par n'en rien plus dire, par charité...

M. Bris est jardinier... et cousin de M. Séguy ; nous n'en savons pas davantage.

M. Calmel Damien est un hôtelier brave homme... c'est tout.

M. Calmels Raymond est propriétaire... c'est quelque chose.

M. Carriol... inconnu ici.

M. Clary est vidangeur et homme d'esprit... c'est rare.

M. Dajean Deloré se laisse conduire, c'est quelquefois dangereux... M. Delport Charles (de Cabessus) est un observateur, un intellectuel et un ascète ; il plante du chêne truffier... courage...

M. Dubernet... inconnu ici.

M. Dulac, un liquoriste aimable qui n'aurait jamais dû accepter de porter la valise de M. Cayla.

M. Esquieu... une monnaie ancienne... elle ne passe plus.

M. Fréjaville... en voilà assez ! M. Huillet, un gendarme en re-

traite, un fervent des lignes anti-cléricales, une lumière comme vous voyez...

M. Lacosse... ne demande qu'à s'en aller.

M. Lamelle et M. Magot... bouchent consciemment leurs trous.

M. Martin plâtrier préside à tout ce gâchis.

M. Pélissié modeste et timide mesure à l'aune l'éloquence de M. Besse dans l'oreille duquel M. Peyrissac fait des expériences d'acoustique oratoire...

En bon Bobo, M. Vialard entrepreneur donne à M. Vincens la bénédiction du bienheureux Perboyre...

L'espace nous manque pour parler des grosses mouches qui bourdonnent autour de cette liste de génies, et c'est réellement dommage... ça sera pour plus tard.

L. R.

L'Infamie

M. Cagnac nie être l'instigateur de « l'infamie », qui valut à Dupas quelques mois de prison.

Dans la Torché, Dupas a été catégorique.

Nous, nous n'accusons pas, mais avec le public cadurcien nous nous étonnons que M. Cagnac ait attendu à la VEILLE du scrutin pour protester contre une affirmation catégorique et publique datant d'un mois au moins.

En tout cas, M. Cagnac ne peut nier ce qui suit :

En 1900, en présence de douze citoyens, réunis au Comité socialiste électoral du Vieux Palais, l'infamie fut reprochée au citoyen Cagnac.

M. Cagnac n'en nia pas.

Depuis, M. Cagnac a été exécuté par le Comité socialiste.

Et aujourd'hui il nie... assez tard pour que l'accusateur ne puisse apporter les preuves qu'il pourrait avoir.

Nous exposons simplement, les électeurs apprécieront.

M. Cagnac va nous poursuivre. Il l'affirme du moins.

Soit.

Nous aurons là une occasion unique de rappeler à M. Cagnac toutes ses vilénies.

Il y avait 12 témoins à la réunion de 1900. Nous ferons appel à leur témoignage !...

LES VASTES ESPOIRS DU TRIUMVIRAT

Jeudi soir, un ami fidèle demandait à M. Cagnac s'il comptait sur le succès.

Mon cher, lui répondit Cagnac, au premier tour il y aura peu d'élus et je ne serai pas de ce petit nombre — (Je te crois).

— Et que comptes-tu avoir, lui dit l'ami ?

— Voici mon pointage, répondit l'illustre ex-socialiste :

La liste Costes me donnera 300 voix. J'aurai 150 ou 200 voix d'électeurs isolés ou indifférents ;

Les réactionnaires me donneront 300 à 400 voix !!!

Toutes ces voix réunies me mettront en bonne posture pour le 2^e tour.

— Et nos amis, continua le fidèle camarade ?

— Ils se débrouilleront comme ils pourront.

... nous sommes solidaires devant les électeurs... c'est l'alliance des idées et non des personnes.

Edifiant, pas vrai ? Dans ces proportions, sur 300 voix que recueillera le triumvirat, il y aura 100 voix républicaines, 100 voix personnelles, et 100 voix réactionnaires. Expliquera qui pourra.

CORRESPONDANCE

Nous recevons de M. Vincens la lettre suivante :

Monsieur le Directeur, du Journal du Lot :

Je lis dans votre journal du 27 de ce mois, ce qui suit :

« M. Vincens, l'ancien entrepreneur » payeur des tabacs, le parent du bienheureux Perboyre et du général de ce nom, que l'affaire Dreyfus nous montra aux côtés du Père Du-Lac, a joué au républicanisme » aussi longtemps qu'il l'a fallu pour » ne pas quitter Cahors, où son nom » se retrouvait dans toutes les œuvres » de sacristie. »

Mon beau-père, M. Perboyre, ancien notaire, était en effet le cousin du bienheureux de ce nom, et son fils, le général, bénévolement ou méchamment accusé d'avoir trempé dans l'affaire Dreyfus, est par conséquent, mon beau-frère.

A quoi a prétendu aboutir votre anonyme en m'attaquant ainsi ? à me nuire politiquement ? Oh ! cela serait secondaire. Il a voulu plutôt m'atteindre dans mes relations privées en essayant de me convaincre de fourberie.

Quel que soit cet anonyme, je me fais fort de lui prouver que ma moralité et mon républicanisme ne le cèdent en rien aux siens. Et cette preuve, je la fournirais de suite, si le cadre de votre journal le permettait ; mais je ne veux pas abuser de ses colonnes.

Vos lecteurs apprécieront la portée des deux injures : celle de dire qu'un fonctionnaire, fut-il conseiller municipal, n'est pas indépendant, et celle autre, qu'un vieux fonctionnaire, porteur de la médaille d'honneur de son administration est un fourbe.

Enfin, je serais un cléricat, puisque mon nom se retrouve dans toutes les œuvres de sacristie.

Je pourrais qualifier, et on me le pardonnerait, ce procédé de peu loyal ; mais je m'abstiens, je préfère vous prier, et au besoin vous sommer, de vouloir bien citer dans le prochain numéro de votre journal les noms des œuvres auxquelles je coopère et des sacristies qui en bénéficient.

Je compte, Monsieur, sur votre courtoisie bien connue, pour obtenir l'insertion de la présente dans le numéro du Journal du Lot de ce jour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

J. VINCENS, Candidat républicain progressiste aux élections municipales de Cahors. Cahors, jeudi, 28 avril, 11 h. 1/2, matin

M. Vincens parle de ses relations privées auxquelles nous avons voulu porter atteinte en « démasquant sa fourberie ».

M. Vincens interprète d'une façon bien étrange notre article qui n'a eu d'autre but que de représenter ce candidat comme réactionnaire et cléricat. Réactionnaire M. Vincens l'est certainement puisqu'il figure sur la liste de M. Ausset et de M. d'Armagnac.

M. Vincens aurait-il accepté de figurer sur une liste pareille à l'époque où étant en activité de service il n'avait pas hésité à se faire inscrire au cercle radical ?

Qui M. Vincens trompait-il à ce moment ? Les réactionnaires ou les radicaux ?

Quant à son cléricisme, M. Vincens fait semblant de ne pas comprendre que par œuvre de sacristie nous avons voulu dire œuvres cléricales en général. Il est le seul à ne pas s'expliquer ce membre de phrase.

Malgré tout M. Vincens semble bien faire partie du bâtiment : car le papier sur lequel il nous écrit sa rectification porte le filigrane de : Ste-Marie.

Ceci n'est certainement pas une preuve de son cléricisme : c'est une simple constatation.

M. Fréjaville, candidat de la liste d'Armagnac nous adresse la lettre suivante dont il exige l'insertion dans le Journal du Lot.

Cahors, le 28 avril 1904.

A Monsieur Coustant, Directeur du « Journal du Lot ».

Monsieur,

Je ne laisserai pas passer sans un mot de réponse les attaques dont j'ai été l'objet dans votre numéro de mardi.

Je n'aurais pas, dites-vous, la reconnaissance du ventre.

Le Journal du Lot ne personifie pas, que je sache, et la France et la République.

J'ai la prétention d'avoir toujours fidèlement servi l'une et bien défendu l'autre.

Vous et moi voyons à travers deux objectifs différents. Vous voulez une République violente. Je la veux pacifique, tolérante et respectueuse de toutes les libertés.

Vous parlez de mon esprit. Vous en avez tant au Journal du Lot, qu'il n'en reste plus pour nous autres, pauvres cadurciens.

Malheureusement, vous rapportez mal les faits qui se sont passés à Bégous.

J'ai rompu les chiens, comme on dit, sans quoi votre ami Lafage, par suite de son intempérance de langage, aurait pu passer un mauvais quart d'heure, les électeurs de Bégous paraissant peu disposés à le subir.

Vous me devez donc une fière chandelle pour votre soudit ami. Et voilà comment, à votre tour, vous pratiquez la reconnaissance.

Vos procédés de polémique me paraissent sortir du cadre dans lequel ils devraient être limités. Ils pourraient exposer ceux que vous croyez défendre, même dans votre entourage le plus immédiat, à des représailles qui, pour frapper juste, passeraient par-dessus votre tête pour les atteindre.

Je vous prie d'insérer en bonne place et d'agréer mes civilités courtoises.

FRÉJAVILLE.

M. Fréjaville est à peu près certain que sa protestation, ou sa rectification va être prise au sérieux par les électeurs : mieux qu'une affiche, mieux que tout bulletin de vote, mieux que tout programme, cette rectification, s'est-il dit, va assurer mon élection !

M. Fréjaville aime la réclame. Hélas ! il ne s'en taillera jamais une par son

esprit. La riposte qu'il fit à M. Lafage en est une preuve : « Vous étiez, Monsieur, à la guerre de 1870 ? moi aussi et je ne vous ai pas vu !!! »

Dans sa lettre, M. Fréjaville ne nie pas avoir tenu ces propos.

Alors qu'est ce qu'il veut ? Il menace ? en effet, dans la dernière phrase de sa lettre, il agit nous ne savons quelles foudras ?

C'est digne d'un cléricat ; qu'il dise donc ce qu'il pense une fois pour toutes : qu'il désigne clairement celui ou ceux qu'il vise : nous verrons alors ce qu'il aura à répondre.

Pour l'instant, laissons cet homme d'esprit méditer la profonde parole qu'il prononça à Bégous : « Vous étiez à la guerre de 1870 ? moi aussi, et je ne vous y ai pas vu !!! »

Il paraît, d'après M. Fréjaville qu'au Journal du Lot, nous avons tant d'esprit, qu'il n'en reste plus pour les cadurciens.

Eh bien non ; il nous manque celui qu'a dépensé M. Fréjaville à Bégous.

Mais celui-là cadurcien, « l'avez-vous vu ? »

L. B.

REUNION PUBLIQUE

Ce soir à 8 h. 1/2, au théâtre, réunion publique des électeurs.

Conférence de la Mairie

M. Mazure, professeur agrégé d'histoire, a fait jeudi, sur le Pétit Jaune, une conférence claire précise et vivante. Le Pétit Jaune existe-t-il ? Optimistes et pessimistes ont maintes fois, sur cette question, entretenu leurs idées et M. Mazure a consciencieusement exposé et examiné les arguments des uns et des autres.

Y a-t-il péril militaire ? Y a-t-il péril économique ? tels sont les deux aspects de la question.

Sur le premier point, sans nier les progrès accomplis par le Japon, l'excellent conférencier a trouvé dans le déplorable état financier des Etats d'Extrême-Orient et dans le génie pacifique de la Chine des raisons fermes d'espérer.

Sur le second point, sans dissimuler que l'abondance de matières premières, houille, coton et soie et le bon marché de la main d'œuvre pouvaient favoriser prochainement l'essor économique des Nippons et des Chinois, il a fait observer que cette main d'œuvre est rendue moins avantageuse qu'il ne paraît, d'abord par l'insouciance de l'ouvrier et son âme paresseuse et légère, que d'autre part la loi de la concurrence ne sera pas éternelle et fera place tôt ou tard à une vaste coopération humaine, harmonieuse et pacifique.

M. Mazure est décidément optimiste, et le secret de l'avenir ne lui paraît pas redoutable.

Arrondissement de Cahors

Lamadeleine. — Les candidats républicains adressent aux électeurs l'appel suivant :

Citoyens, La diminution de la population de la commune a réduit à 10 le nombre des conseillers municipaux.

Les douze conseillers sortants ont conscience d'avoir tous rempli leur mandat avec la plus grande loyauté, dans une incessante préoccupation des intérêts de la commune.

Le suffrage universel n'aurait pas manqué de leur témoigner à nouveau à tous sa confiance pour une nouvelle période.

Deux d'entre eux, de ceux que leurs services anciens désignent plus particulièrement, se retirent volontairement, laissant la charge et l'honneur de l'administration communale à de plus jeunes.

Leurs collègues tiennent à exprimer à MM. Peyre et Clary, tous leurs regrets sincères et affectueux de la détermination à laquelle ils ont été amenés par les circonstances présentes.

Personne dans la commune n'oublie que, pendant plus de 30 ans, M. Peyre a porté à peu près seul le fardeau de la mairie et qu'il a, sans repos et de tout son cœur, donné à tous, son temps, sa peine et son intelligence dévouée.

Que M. Clary a, depuis la création de la commune de Lamadeleine, apporté son concours assidu aux délibérations de l'Assemblée municipale.

Interprètes des sentiments unanimes des républicains, leurs collègues leur expriment leur vif et amical regret.

A la fois ménagers des finances communales et soucieux des améliorations locales nécessaires, les Conseillers sortants s'engagent à assurer, durant les quatre ans de leur nouveau mandat et avec le concours certain de l'administration préfectorale et l'appui du Conseil général du canton :

- 1° L'achèvement du chemin du Balat. 2° La réparation du lac du Chantere. 3° La réparation du lac de Miralasse. 4° La mise en état du chemin de la fontaine de Mels.

Si vous êtes satisfaits de votre sort, si vous jugez que tout marche au gré de vos desirs, votez pour la liste adverse. Soyez assurés que cet échec, si se produisait, ne laisserait dans nos cœurs aucune pensée d'amertume. Nous vous plaindrions de ne pas avoir mis votre confiance en nous, et nous continuerions notre chemin tout en conservant notre complète indépendance.

Mais si vous croyez comme nous, que l'heure est venue de faire entrer notre chère commune de Mercuès dans le mouvement progressif où se trouvent depuis longtemps presque toutes les autres communes. Si vous pensez qu'il est temps de réhabiliter sa politique et son beau renom afin d'avoir sa part des subsides administratifs ; si vous voulez voir enfin se réaliser les améliorations locales dont nous vous avons parlé, votez pour la liste républicaine, les hommes qui la composent n'ont qu'une parole et savent la tenir.

Pas d'abstentions, pas de défaillances, allons, haut les cœurs, acclamez par vos votes la liste républicaine et démocratique.

Pour la France, Pour la République, Pour la commune de Mercuès.

Liste des candidats Républicains

MM. Capy, Gérôme, négociant, cons. sort. Delpon, Jean, propriétaire, id. Lafage, Louis-Joseph, prop. id. Burgalieres, Entrepreneur. Mégès, Alain, Forgeron.

Rostan, Théophile, Capé en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur. Artigues, Jean-Baptiste, ainé, Prop. Roques, François, fils, Propriétaire.

Catus. — Liste républicaine de la section de Catus. MM. Cambornac, P. notaire, conseil. sort. Lagaspie J.-B. négociant, id. Delpech E. maître d'hôtel, id. Courtil, chev. de la lég. d'hon. id. Soulié F. vétérinaire, ancien conseil. Coulon Jean, propriétaire, id. Lacombe Paul, docteur en médecine. Soulié Frédéric, propriétaire. Bessière Marcelin, id. Maradène Eugène, charron.

Francoules. — Notre honorable maire n'a pas exposé son programme, mais la liste des éligibles qu'il tient à s'adjoindre en est un ; il ne pouvait plus nettement se dévouer aux yeux du public. Pourquoi a-t-il rejeté d'office quelques membres de l'ancien Conseil ? Pourquoi d'autre part certains élus ont-ils refusé de se porter en file derrière sa redingote ? Ce n'est un mystère pour personne : notre maire brille un peu trop comme président de fabrique à St-Pierre ; sortez-le de la sacristie, il en perd le pôle-nord. C'est-à-dire tout principe directeur. Il semble que son échec, à l'instar de celui du curé son ami, ne soit qu'un ordinaire complément de son habit. Et quand il l'arbore, il ne lui déplaît pas de jouer au sous-abbé au nez de ses bons administrés.

Nous ne citerons à titre de preuves que deux délibérations qu'il fit prendre en conseil les 17 mai et 27 septembre 1903.

Il est principalement considéré dans la 1^{re} (qu'avant l'ouverture de la chapelle (du Mas del sol) les paroissiens de St-Pierre donnaient douze sacs de blé au desservant à titre d'indemnité pour l'alignement de l'Eglise et que fermer la chapelle se serait rétablir cette indemnité qui serait très préjudiciable aux intérêts de la commune ; Et dans la 2^e, « que les habitants de St-Pierre assistent alternativement aux offices qui se célèbrent dans la dite chapelle et que la distance qui sépare le presbytère de l'église paroissiale est de 1,100 mètres et que par suite aucun prêtre ne veut consentir à franchir cette distance chaque jour, surtout pendant la mauvaise saison ».

Les deux délibérations avaient natu-

rellement pour but d'empêcher la fermeture de la chapelle où ne s'exerce pas le culte officiel pour conserver au desservant une faculté préjudiciable à la population.

Ainsi donc, M. le curé ne tient-il pas à se dérangé pour ses clients de tous les jours. Ne lui plaît-il pas de faire un kilomètre pour l'éviter à ceux qui auraient plus court de se rendre au centre du hameau ? il module son air au président de sa fabrique, notre maire, qui s'incline fort docilement en disant : « brigadier vous avez raison ».

Le trait d'humilité serait touchant s'il ne revêtait le caractère d'une vassalité qui est un outrage aux droits du peuple. Quand les électeurs accordent leurs suffrages à un citoyen ils entendent être fidèlement représentés, et il leur répugne d'être livrés à un seigneur, fut-il en soutane.

D'autre part nous ne voyons pas bien comment les habitants d'un hameau pourraient être tenus de payer encore la dime du blé sous le prétexte énoncé plus haut.

Les deux considérants ci-dessus ne plaident en somme qu'en faveur de la paresse d'un moine et de ses appétits pour un blé qu'il n'a pourtant pas arrosé de sa sueur ; c'est d'un arbitraire révoltant. Oserait-on après cela prétendre que les intérêts communaux sont sérieusement pris en considération ?

Nous avons hâte de détruire cet empire qu'on exerce sur nous tous par l'organe de la magistrature municipale ; et aujourd'hui, nous porterons nos urnes non pas la liste des vassaux de la cure de St-Pierre, mais une liste de vrais représentants, capables de conserver intacts nos pouvoirs souverains.

Un groupe d'électeurs.

Cazals. — Foire. — Notre foire a été assez importante. Nos marchés étaient bien approvisionnés. On a constaté une petite hausse sur les bœufs d'attelage.

Voici les cours pratiqués : Les bœufs gras se sont vendus de 35 à 38 fr. le quintal, poids vif. De nombreux affaires se sont traitées sur les bœufs d'attelage dans les prix de 530 fr. à 820 francs.

Peu de porcs gras avaient été amenés, en revanche beaucoup de porcelets très recherchés et vendus de 18 à 35 fr. selon grosseur.

Voici la mercuriale. — 50 hectolitres de blé vendus au prix de 15 fr. 50 ; 30 hectolitres d'avoine vendus au prix de 7 fr. 75 ; 80 hectolitres de pommes de terre au prix de 3 fr. l'hectolitre, quelques sacs de maïs au prix de 13 fr. 50 l'un.

La volaille s'est vendue à raison de 50 à 60 cent. la livre et les œufs ont valu de 0 fr. 45 à 0,50 la douzaine.

Concoits. — Les élections. — Certains électeurs de notre commune n'ont pas été peu surpris en recevant de notre député, en même temps que leur carte d'électeur, deux factums — l'un violemment injurieux contre M. Combes, président du Conseil ; l'autre bêtement nationaliste.

Ils se demandent si cet agent communal fait cette distribution supplémentaire de sa propre initiative, si c'est la mairie qui la lui fait faire, ou bien si c'est quelque jésuite à robe courte ou longue qui s'est assuré sa complicité pour donner à la recommandation un certain caractère officiel.

Avis à qui de droit

Un électeur

Luzech. — Protestation. — Les candidats républicains ont fait placarder hier au soir la protestation suivante :

« Depuis hier, circule dans la commune un factum haineux et mensonger. La personnalité de M. Derruppé ne nous a jamais intéressé au point de nous inspirer un article quelconque. Sa candidature nous laisse indifférents parce que nous savons que vous l'écarterez. »

L'article du Journal du Lot n'est donc pas de nous.

Voilà pour la première affirmation.

Dans le placard on parle ensuite de despote et de despotisme.

Le despotisme, c'est l'apanage des régimes déchus, si chers à la liste réactionnaire. Le despotisme est chose inconnue chez les républicains.

De despote ? il n'y en a aucun parmi nous, car vous savez que nous avons toujours agi loyalement et au grand jour et que demain, — lorsque nous serons élus — nous vous donnerons la possibilité absolue de contrôler tous nos actes.

Est-ce ainsi qu'agiraient des despotes ?

Citoyens, vous le voyez, nos adversaires mentent effrontément et il n'y a pas de despote dans nos rangs ; mais il n'y a pas non plus de girouettes.

Chez nous, il n'y a pas de ces politiciens qui, par intérêt, par ambition, ou par rancune, changent d'opinions à chaque élection.

Il n'y a chez nous que des républicains convaincus, des hommes épris de justice, des citoyens absolument respectueux de toutes les convictions profondes, de toutes les croyances sincères, mais ennemis des fourbes et des hypocrites.

CITOYENS, Vous ferez justice des procédés déloyaux, des manœuvres honteuses, qu'à la dernière heure on emploie contre nous.

ELECTEURS, Jugez les hommes à leur cranerie et à leur attitude.

Là-bas : les affirmations anonymes, éhontées, menteuses et méchantes, due à la plume d'un homme que nous n'avons pas voulu sur notre liste.

Ici : l'attitude franche, correcte, ferme d'hommes luttant loyalement.

Vous jugerez, citoyens, et par votre vote vous proclamerez que la fourberie ne peut être approuvée par des électeurs libres et indépendants.

Nous attendons votre verdict avec confiance,

Calvignac. — Voici l'appel adressé aux électeurs par les candidats républicains :

CHERS CONCIITOYENS, Vous êtes appelés, dimanche prochain, à renouveler vos représentants au Conseil municipal. L'importance de cette élection ne vous échappera pas puisqu'il s'agit de désigner des hommes pour défendre vos plus chers intérêts et pour augmenter votre bien-être matériel.

Notre devoir nous impose de venir vous dire que votre choix doit se porter sur des hommes dont les idées puissent faire triompher les principes de justice que chacun est en droit d'attendre de tous les représentants du suffrage universel. Nous croyons pouvoir vous dire que nous sommes ces hommes-là et nous venons vous demander si vous nous croyez dignes de diriger encore les affaires communales.

Vous avez sous les yeux ce qui a été fait pour votre bien, nous croyons inutile de le passer en revue. Nous nous bornerons à vous faire constater que 80.000 francs de travaux ont été exécutés. Grâce à la vigilance de la municipalité, au zèle infatigable du maire et avec le concours dévoué de l'administration préfectorale et des pouvoirs publics, nous sommes arrivés à faire construire deux lots de la route n° 43 et le chemin n° 6, dit la tranchée.

Remarquez ce qui a été fait et dites-vous si on peut arriver à un pareil résultat sans un dévouement absolu à vos intérêts.

Nous ne sollicitons pas vos suffrages comme une récompense de nos efforts, car c'est notre devoir de faire aboutir les réformes utiles. Par vos votes antérieurs, vous nous avez fortement aidés à réaliser tout ce que nous espérons depuis longtemps. Vous ne voudrez pas vous trahir en confiant à d'autres la destinée de notre chère commune. Vous ferez voir que vous êtes des ingrats envers le gouvernement qui vient de vous marquer toute sa sollicitude. Dites-vous avant tout, que c'est plus que votre intérêt de voter pour nous, mais que c'est surtout votre devoir.

Allez au scrutin en hommes confiants de vos droits. Ne vous laissez pas surprendre par les critiques injustifiées de gens ambitieux qui ont le privilège de ne parler que pour vous tromper ou pour que vous les aidiez à satisfaire leur haine contre vos véritables défenseurs. Renouvelez-nous la confiance que vous nous avez maintenue jusqu'ici, parce que le vœu le plus ardent de notre cœur est la défense de tout ce qui vous est cher à vous comme à nous. Vous ajouterez une nouvelle victoire à celles que vous avez déjà remportées, et vous montrerez en même temps que vous vous associez à la marche de la grande armée démocratique qui nous conduit à la justice progressive et à la croissante égalité.

A l'urne et vive la République !

Thiel, Jules, maire ; Flauiac, Antoine, conseiller sortant ; Lalles, Jean-Louis, conseiller sortant ; Faure, Isidore, conseiller sortant ; Bru, Sérénin, conseiller sortant ; Fauré, François, conseiller sortant ; Cancé, Jean, conseiller sortant ; Belvezet, Alain, conseiller sortant ; Bessac, Jean, conseiller sortant ; Moulihayrat, Jean, propriétaire ; Sirvain, Joachim, gendre Granot ; Lonjou Emile.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux. — Les élections municipales. — Dimanche soir, eut lieu, dans la grande salle de la mairie la réunion des membres du Comité radical démocratique et de quelques électeurs républicains, convoqués à cet effet. Cent cinquante citoyens répondirent à l'appel. M. Masfrand président, prend la parole. En quelques mots, il fait le procès de la coalition cléricalo-réactionnaire et fait ressortir, combien le parti républicain conservé d'avantage sur ses adversaires, il exhorte tous les membres actifs ou non à la discipline, on ne votera point pour des personnalités quelconques, l'on votera pour des républicains. Il dit qu'après la lutte le comité radical saura s'employer à faire renaitre la bonne harmonie, les bonnes relations, là où d'autres semblent avoir pris à tâche, depuis des années, de semer chaque jour la guerre et la discorde. Cette peroration est très applaudie.

Monsieur Boyer, maire et conseiller général, prend ensuite la parole. Il fait l'historique de la commune au point de vue économique, montre Bretenoux chargé de dettes à son arrivée à la mairie. Combien son Conseil municipal dut mener sagement les affaires pour éteindre le déficit provoqué par les routes qui, commencées depuis si longtemps furent terminées depuis, très vite. Il cite les chemins construits depuis vingt ans et ceux dont la construction est reconnue nécessaire ; elle sera poursuivie incessamment. Il démontre que par la bonne gestion du budget, Bretenoux est une des rares communes du département qui n'ont point de dettes et dit que le nouveau Conseil municipal trouvera à sa disposition une somme de trois mille francs, résultat de économies faites au cours des quatre dernières années. Parlant ensuite des procès que ses adversaires ont accumulés sur la commune, il met au défi quiconque pourra prouver qu'il en a perdu un seul. Les explications dont on reconnaît la sincérité, sont fréquemment interrompues par des acclamations.

Monsieur le Président propose ensuite à l'assemblée de choisir dans son sein quatre nouveaux candidats qui compléteront la liste républicaine. Huit sont désignés, l'on procède par tirage au sort. Sont désignés : MM. Masfrand, Soulié, Condamine, Dayma. Le sort a voulu que l'élément jeune vint apporter sa note gaie à cette liste composée de Conseillers municipaux qui siègent pour la plupart depuis près de vingt ans. La liste des candidats étant définitivement arrêtée avec l'accord le plus parfait et une bonne entente que nos adversaires peuvent à juste titre nous envier. Monsieur Masfrand en donne la lecture qui est acclamée par l'assemblée. En somme

brillante soirée, pour cette assemblée républicaine qui fait prévoir les plus heureux résultats pour dimanche.

A l'issue de la réunion les candidats ont signé l'appel suivant :

CITOYENS, L'imposante réunion de dimanche vous a prouvé que le parti républicain a su garder toute sa force, toute sa vigueur, toute son intégrité. Vos applaudissements ont souligné les chaudes paroles de M. Masfrand, notre dévoué président, et M. Boyer notre sympathique maire et conseiller général. Vous avez deux listes en présence : d'un côté celle des travailleurs, des ouvriers, de ceux qui veulent la marche en avant pour le progrès social, de ceux qui sont toujours restés fidèles à la République ; de l'autre, celle des capitalistes, des chevaliers de l'éteignoir, des grands seigneurs de la finance qui emploient pour leurs travaux des ouvriers étrangers ; qui vous promettent la lune, aujourd'hui et qui vous feraient chasser de leur porte demain par leurs domestiques. De ceux, qui au mépris de toutes les règles, cherchent à s'approprier les biens communaux, et feraient bien mieux encore s'ils étaient au pouvoir.

De ceux, qui au mépris de toute justice, insultent chaque jour vos femmes et vos enfants.

De ceux qui pour la plupart étrangers à notre commune sont venus porter chez nous la haine et les passions qu'ils n'ont pas trouvées à placer chez eux.

De ceux, qui gagés par la République, s'allient aujourd'hui à ses pires ennemis pour la combattre.

Citoyens de Bretenoux, vous ferez justice des infamies et des mensonges accumulés sur le parti républicain. Vous direz que vous ne voulez pas être dirigés par un groupe cosmopolite, que seuls les enfants de Bretenoux peuvent trouver place dans nos assemblées.

Électeurs, ne croyez pas à la majorité factice qu'ils ne cessent de vous crier, elle n'existe que dans leurs esprits ; nous sommes la force et le nombre et la victoire est à nous ! Nous sommes le bloc indestructible contre lequel viendront se briser dimanche tous les efforts des réactions coalisées.

Électeurs, pas d'hésitations ! tous liste entière et pas d'abstention.

Pour la République démocratique et sociale.

Boyer Paul, maire, conseiller général. Verdié, conseiller sortant.

Soulié, id. Goudeau, id. Aubin, id. Frazuol, id. Flammary, id. Masfrand, prés. du Comité radical. Bonnall. Soulié. Condamine. Dayma.

FIGEAC

Lettres d'un viscomte de Bonneville à M. l'abbé Germain d.s Dames Blanches.

QUATRIÈME LETTRE

Chapelets, lancettes et panonceaux. — Une journée historique. — Les saintes femmes et les vierges viscomtines. — Irruption des hexapodes. — La charge infernale. — Ni morts, ni blessés. — Un trio : Sarda le menteur, Germain le pacifique, Montméja le scripant. — Naturaliste et fumiste.

A propos de Corbeaux. — puisque c'est de Corbeaux que nous parlions dans notre dernière lettre, — on en voit plus, depuis quelques jours, à Bretenoux, qu'au rocher de la grotte de Réveillon. Il en vient de partout, du nord et du midi, de la Corrèze, de de Vayrac, de St-Céré et de Gramat. Il y en a de gras et de maigres, de grands et de petits, de jeunes et de vieux. Le ciel en est tout noir : mon pauvre ami Boyer, je ne vous vois pas blanc. Naturellement. Monsieur l'abbé, vous êtes de la bande. Si tôt qu'un bout de torchon brûle quelque part, vous arrivez vite pour souffler dessus et allumer l'incendie.

Il n'y a pas d'ailleurs que des curés dans votre troupe : on y voit des jésuites à robe courte, des tabellions fringants, des robins doucereux, des hobereaux prétentieux, des bourgeois cossus. Tout ce monde travaille ferme et fait un bruit de diable.

Ce tapage vous va, M. l'abbé. Vous aimez la bataille. Cela se voit à votre façon de porter le chapeau sur l'oreille. C'est la mode viscomtine me direz-vous. Je n'en disconviens pas et cette allure martiale n'est pas pour me déplaire.

Encore faut-il ne rien exagérer. Vous êtes comme don Quichotte. Vous vous battez toujours contre quelqu'un ou quelque chose. Moi aussi j'ai l'âme viscomtine et je ne déteste pas batailler quand il le faut, pour mes idées. Mais on ne peut pas toujours porter le chapeau sur l'oreille : il faut bien le remplacer quelquefois par le bonnet de coton. Depuis plus d'un mois, vous m'agacez par tout le tapage que vous faites.

Une poignée d'intrigants et de prétres révoltés mènent un train d'enfer dans le voisinage de ma bicoque. Vous êtes quarante à Bretenoux qui faites du bruit comme si vous étiez quatre cents. On vous entend de Bonneville. Aux homélies de la chaire répondent cliquetis de chapelets, de lancettes et de panonceaux ! On dirait un branle-bas de combat. Vous allez partout disant que ce n'est que le

prélude d'une bataille terrible : moi qui suis sur les lieux, je ne trouve de terrible et d'agaçant que le vacarme que vous faites. J'espère que vous allez bientôt me f... icher la paix ! On sait comment finissent d'habitude vos rodiontades. Prenez garde qu'au prochain moment la démocratie irritée par vos provocations, vos menaces, votre suffisance ne vous étrille comme il convient. Savez-vous que le Mitron est bien capable de vous envoyer, d'un coup de sa pelle, piquer une tête dans le pétrin.

En attendant l'avenir, — l'avenir n'est à personne, a dit Victor Hugo, — j'aime à revivre le passé. Si je ne partage pas toutes vos idées, j'admire votre talent. J'ai là sur ma table la collection de votre journal. J'estime que ce sera le recueil le plus précieux de documents à consulter pour écrire l'histoire de notre pays. Je relis en ce moment une page magistrale.

C'est le retour de M. le Doyen de Bretenoux. Tour à tour Hérodote et Aristophane, Tacite et Juvénal, vous racontez avec la simplicité d'Augustin Thierry, vous exaltez la vertu et flagellez les méchants avec la vigueur de Louis Veillot. Vous voulez que l'histoire soit une leçon de morale. Vous pensez sur ce point comme Bossuet.

C'était le 17 mars 1904, — journée historique, dites-vous pour Bretenoux. Des femmes, des jeunes filles, s'en allaient, en longue théorie, vers leur pasteur, par la route de Biars, sur les bords de la Cère, aux eaux claires, au bords déjà verdoyants. Elles avaient des larmes dans les yeux et des fleurs dans les mains :

Date manibus lilia plenis ! Elles étaient contentes dans leur cœur. Les hommes qui suivaient ne songeaient qu'à dire le chapelet.

Les vieilles femmes priaient. Les jeunes riaient aux paquerettes naissantes. Tout riait d'ailleurs dans la nature, en cette matinée lumineuse, tout, jusqu'au chef de gare de Port de Gagnac qui, paraît-il, riait comme un bossu. Le Pasteur que la Providence rendait à ses brebis venait d'apparaître, au loin, sur la route, dans une auréole de gloire, entre le vénérable chapelain de Ste-Espérie, à sa droite, et, à sa gauche, l'abbé Germain, lui-même, Germain le Pacifique qui n'avait quitté la cité des Cadurques que pour prêcher la résignation, l'humilité et le pardon sans injures. Sous sa main béniçante, la foule recueillie et pieuse se courbait.

Comme au souffle du nord un peuple de roses !

Et voilà que tout à coup sur cette foule paisible et émue, frissonnant seulement aux bénédictions du prêtre et aux caresses du zéphyr, vient se ruer la troupe des hexapodes ! Armés jusqu'aux dents, ils chargent à fond de train, frappent d'estoc et de taille : ceux que le fer n'atteint pas sont foulés aux pieds des chevaux.

J'admire, M. l'abbé, avec quelle éloquente indignation vous clouez au pilori les tristes héros de cette triste équipée : le gendarme au revolver, Sarda le menteur, et le brigadier à la mine papelardé et au jaune bouclier, Montméja le scripant. Et je vous admire encore davantage lorsque, après avoir flétri, comme il convenait et au nom de l'impartiale histoire, ces deux sbires sanguinaires de Combes l'apostat, ou d'André la crapule, abandonnant le casse-tête pour reprendre le fouet de la satire, vous analysez avec cette ironie fine et aristocratique qui vous sied si bien, « ce parfum de bottes et de franchise tout à fait prinzantier s'exhalant de ces deux hexapodes. »

Ces deux hexapodes sont une trouvaille M. l'abbé.

Traiter un maire de serin, c'est quelconque, — mais qualifier deux gendarmes d'hexapodes, c'est nouveau ; tout le monde en conviendra. Vous n'avez pas trouvé celle-là dans une musette, comme on dit. Qu'es donc, on demandé toutes les servantes de curé ! Il n'y a pas seulement que les servantes qui n'ont pas compris. Combien de braves ecclésiastiques, à la question qui leur était posée, se sont bornés à esquiver un geste vague. Les pauvres femmes ont pensé qu'ils s'agissait sans doute d'une grosse obscénité qui ne nécessitait pas d'explications minutieuses. Quant aux belles Madames elles ont admiré de confiance.

Est-il fort cet abbé Germain ! Il n'y a que lui pour en trouver de pareilles ! Quel esprit ! Hexapode, ma chère ! Il paraît que cela vient du grec ! Ce n'est pas les républicains qui écrivent comme ça ! Hexapode !!

... Ah permettez de grâce, on vous embrasse.

Hexapode restera. Au fond, M. l'abbé, vous êtes plus roublard que spirituel. J'accorde que je n'aurais pas trouvé Hexapode, — ni M. de Montmaur non plus ne l'aurait pas trouvé, tout noble qu'il est, — mais, entre nous, cela ne prouve pas que vous soyez aussi savant que vous paraissez. J'ai deviné votre truc. Il ne s'a-

gît pas de grec : vous abusez de vos connaissances en histoire naturelle, voilà tout.

Votre spécialité parmi les nombreux métiers que vous faites, c'est d'être naturaliste. Comme naturaliste vous n'avez pas votre pareil dans le département : marcastins, singes, caniches, serins, hexapodes, tout ça c'est de la zoologie, de l'ornithologie, de l'entomologie, mais ça ne sort pas de l'histoire naturelle. Vous abusez de votre spécialité. Vous n'êtes qu'un naturaliste, — et un fumiste.

Fumiste n'est pas trop fort. Car enfin vous vous moquez de vos lecteurs comme St Antoine de Padoue de ses clients. Cette histoire de brigands que vous avez racontée est difficile à croire même pas des bœdeux.

Ces gendarmes, — pardon ces hexapodes, — sont des bouchers, c'est entendu, puisque vous l'affirmez ; mais, s'il y a eu des bourreaux, il faut nécessairement qu'il y ait eu des victimes. Les victimes où sont-elles ? Je ne doute pas de la science et du dévouement de M. le Dr Ayroles. Il est certain qu'il n'aura ménagé ni son temps ni sa peine pour remettre debout les victimes d'une soldatesque en délire. Tout le monde est fixé sur son habileté à se tirer d'affaire : Là ou vous et moi laisserions pied ou patte, lui ne laisserait pas une plume.

Vous l'avez bien vu à Figeac où ses compagnons ont écopé en correctionnelle, mais d'où lui est revenu indemne. Admettons-le, si vous le voulez, aussi habile à guérir qu'à se tirer des pieds, il n'en est pas moins impossible qu'il ait pu à lui tout seul redresser toutes les poitrines écrasées ou recourbées toutes les "boutonniers" faites par le sabre du terrible Montméja. Alors, puisque tous ceux que le gendarme, — les hexapodes, — ont tués sont en vie et qu'il n'y en a pas une parmi les victimes à laquelle il manque seulement une oreille, il faut bien en conclure, à moins qu'il ne s'agisse d'un miracle, que vous êtes le plus fumiste des viscontins, — ces gascons de la Dordogne.

BERNARD (de Bonnetiole).

Cajarc. — Au dernier moment, nous recevons de Cajarc le télégramme suivant, que nous insérons bien volontiers :

Pour Cahors, de Cajarc, dépôt 3 h. 50 soir.

Journal du Lot, Cahors.

Serez mal venu me traiter maintenant réactionnaire ; ai reçu ce matin hôtel Croix Blanche, baptême républicain, en présence chefs politiques, maires canton et conscripts réformés. Poussé par désintéressement, serai candidature conseil arrondissement.

Enthousiasme indescriptible parmi population.

A. CASSAYRE.

Pour copie conforme :

LATRIQUE.

Elections municipales. — On nous écrit :

C'est avec stupeur que les électeurs Cajarcis ont assisté aux manœuvres de la Commission, chargée d'élaborer la liste soit disant Républicaine.

Stupeur bien légitime, au demeurant, car il n'est point possible de voir pareille chose ailleurs qu'à Cajarc.

Il faut voir, en effet, cette commission prier, supplier un bon et sincère républicain de se mettre en tête du méli-mélo qui constitue la liste Cassayre, et après son acceptation lui dire qu'on ne veut plus de lui, et l'envoyer au bain comme une vulgaire Yvonne !

Nous avions prévu quantité de bourdes mais nous ne pensions pas qu'il en fut commise une d'aussi phénoménale !

Jugez électeurs, de la valeur politique des 13 Yvonnistes.

Il y a des républicains à Cajarc, mais il y en a plus ou moins d'indépendants au Comité n'en déplaise à Yvonne de Piquefort.

Un électeur.

Bio. — Nous recevons une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Il n'y a rien de vrai dans votre article du mercredi 27 avril, concernant la municipalité, certaines personnalités, et le Teuletisme.

L'auteur de l'article m'a tout l'air d'être un ancien fonctionnaire de Bio que la haine et le dépit aveuglent.

... il confond, en tout cas, Vival avec Espinas, les amis avec les ennemis, les républicains avec les réactionnaires et la tour de Babel avec un cerveau déséquilibré.

Quand cet apôtre aura quitté sa férule, nous espérons que ses prédications auront assez de poids, chez nous, pour renouveler la surface de la terre.

En attendant cette venue du Messie, veuillez agréer, M. Coueslant l'assurance de mon entier dévouement.

TEULET,

adjoint au maire de Bio.

St-Céré. — Les élections. — Quand nous avons signalé dans le Journal du Lot, aux électeurs républicains de St-Céré, la tiédeur ou le manque de résolution républicaine d'un tout petit nombre de Conseillers municipaux sortants, nous n'aurions jamais supposé que l'Action libérale populaire de St-Céré, puis que Action il y a, se serait servie de nos constatations pour mettre en suspensions tous les candidats de la liste républicaine, car de tous à quelque-uns il y a loin, et si nous avons adressé une réclamation à majorité du Conseil municipal à ce sujet, c'est que nous avons confiance en elle, confiance qui est d'ailleurs justifiée par son passé politique, et qui grandira nous l'espérons dans l'avenir.

Quoique la majorité du conseil ne nous ait pas donné satisfaction dans cette circonstance, les Républicains ne se séparant pas de lui au moment du combat.

Nous voulons avant tout le triomphe de nos idées politiques, et pour l'obtenir rien ne nous coûtera : nous ferons abstraction de tout sentiment personnel. Nous ne donnerons jamais la satisfaction à nos adversaires politiques de voir régner parmi les Républicains, vraiment dignes de ce nom, l'esprit de parti pris, ni l'esprit de coterie dominer, remplacer l'esprit de concorde d'union, de solidarité qui solidifie chaque jour et de plus en plus dans nos cœurs, nos sentiments démocratiques.

Nous voulons le triomphe des idées des temps modernes contre les idées ritrogades des vieilles monarchies et nous l'aurons.

Intil à l'Action libérale de chercher par des insinuations, à mettre la division parmi nous, à nous seuls attribuer le droit de dire à nos amis politiques ce que nous croyons être leur devoir, de les blâmer même s'il y a lieu, Mais l'Action Libérale n'a rien à y voir.

Aussi, devant son attitude agressive, nous voulons oublier les faiblesses qui se sont produites parmi quelques-uns, diés plutôt aux nécessités de la politique qu'à un mauvais calcul, car, quoique l'Action en dise ; tous les candidats de la liste républicaine sont de braves gens.

Nous espérons que dans d'autres circonstances, nos amis seront plus résolués. Nous voterons donc afin que la victoire soit plus imposante pour la liste entière de MM. Murat et Doucet.

Au dernier moment nous recevons une longue communication recommandant la discipline à tous les républicains. Nous sommes convaincus que cet appel sera entendu.

Arrondissement de Gourdon

Bétaillé. — Le maire de Bétaillé vient de recevoir de M. le sous-préfet de Gourdon la lettre suivante :

Gourdon, le 27 avril 1904.

Le Sous-Préfet de Gourdon à Monsieur le Maire de Bétaillé.

M. Malvy a transmis à M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, une adresse de félicitations et de dévouement au Gouvernement, votée par 500 républicains réunis à Bétaillé.

Je vous prie d'être auprès des signataires de cette adresse, l'interprète des meilleurs remerciements du Gouvernement qui a été très touché de cette manifestation.

Le Sous-Préfet, Signé : VICART.

Gignac. — Voici la réponse du comité Radical-Socialiste de Gignac au « Manifeste Libéral ».

Concitoyens,

Cette semaine, entre le crépuscule et l'aurore, on a pu voir des promeneurs nocturnes, distribués dans la commune un Manifeste « libéral », d'une sincérité douteuse en faveur de la liste « clériconationalo-Lachististe ».

Ce tactum, ampoulé et rouffant, est signé : « Un Groupe d'Électeurs », au milieu desquels on croit voir poindre deux oreilles d'un noir de jais (c'est sans doute la marque de fabrique).

L'indignation des candidats ou de leur porte-parole n'est que d'occasion ; leurs promesses : un leurre.

Ils se disent républicains, et loyalement, s'il vous plaît ; désirent le vote des listes sociales ; nous parlent le langage de la raison ; se réclament de la Révolution... ; enfin, quoi ! la commune de Gignac sera l'Eldorado rêvé à partir du premier Mai, si... vous comprenez, n'est-ce pas ?

N'insistons pas sur leur républicanisme à la Proudhon, sur leur désir de faire aboutir les réformes sociales, que leurs élus répoussent à toutes les occasions... ; mais, là où la coupe déborde, c'est quand ils se disent rationalistes !

Esclaves d'une éducation mystique, ils vont prendre le mot d'ordre au confessionnal et ils se réclament de la raison ! Ils se disent patriotes et sont les doux serviteurs de la Congrégation et des prêtres qui obéissent passivement à leur pape respectif de Rome ?

Ils veulent éclairer notre commune de leurs lumières (on les a vus à l'œuvre), les aveugles, qui ne voient pas ce que leur coûte l'astucieuse camarilla internationale de l'hypocrisie et du mensonge qui ne peut dominer que par l'ignorance ? Ils ne s'occupent pas de politique ? Est-ce bien vrai ? Aurait-on oublié, par hasard, qu'aux dernières élections législatives, le chef de la réaction de Saint-Bonnet se promenait dans le bourg, drapeau au vent, tambour battant (pas longtemps, sa caisse ayant été défoncée), pour nous narguer des 160 voix de majorité que nous avions données à L.-J. Malvy ?

Ils seront des administrateurs honnêtes... Mais sommes-nous tous des canailles et nos maires républicains, le regrette Simblle et Bordes n'ont-ils rien fait pour la commune pendant les huit dernières années ?

N'a-t-on pas créé : Champ de foire, Bureau de poste, deux Ecoles neuves, on nos enfants auront de l'air et de la lumière.

De quel droit nous reproche-t-on cette petite aggravation d'impôts en présence de l'œuvre accomplie ?

Serions-nous, vraiment, comme ils le disent, des mangeurs de prêtres ? pouah ! le vilain plat !

Électeurs,

Voilà bien ces candidats « libéraux », serviteurs de l'Église romaine, ennemis de l'État laïque, qui voudraient nos suffrages !

Halte-là ! Messieurs, vous arrivez trop tard, car vous êtes d'un autre siècle : du siècle de l'ignorance et de la routine.

Celui-ci sera le nôtre : le siècle laïque, de la science et de la raison.

En 1898 et 1902, nous avons donné à Cocula et à Malvy 160 voix de majorité. C'est de reste pour débayer notre Conseil de ces républicains pour rire.

Pas de rancunes ou questions personnelles !

Votons pour l'idée démocratique et n'oublions pas l'importance politique des élections du 1^{er} Mai : la Congrégation ou l'État laïque sortiront vainqueur de la lutte.

Contribuons à la victoire de la France démocratique, aidons à écraser la réaction, qui joue son dernier atout, en votant pour la liste entière choisie dans le Comité et par lui.

- BORDES, maire.
- DELPEY, adjoint.
- ALARD, conseiller sortant.
- ARLIGUIE, id.
- MAGNE, conseiller sortant.
- MONFORT, id.
- ARLIGUIE, Clément, propr.
- BARRE, Michel, propriétaire.
- DELPEY, propriétaire.
- DUFAUT, id.
- PECHMÉZ, id.
- VITRAC, id.

LE COMITÉ.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Bulletin Financier

La réponse des primes s'est effectuée à des cours plus bas que ceux pratiqués hier en clôture, mais après la réponse, des rachats de ferme ont provoqué une reprise sans cependant ramener la cote au même niveau qu'à la fin de la séance précédente.

Le 3 % finit à 97,70 au lieu de 97,72 après 97,60 au plus bas ; l'Amortissable cote 98,10.

Le Crédit Foncier se traite à 678 ; le Crédit Lyonnais à 1,109 et la Société Générale à 622.

Nos Chemins sont sans changement notable ; nous retrouvons le Lyon à 1,375 ; le Nord à 1,756 et l'Orléans à 1,424.

Le Suez a baissé de 25 fr. à 4130. Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure recule à 83,10 ; l'Italien cote 102,85 ; le Portugais baisse de 25 centimes à 59,80.

Le Turc Unifié revient à 83,87 au lieu de 84,05 ; la Banque Ottomane à 581 au lieu de 584.

Les fonds Russes sont mieux tenus ; les Consolidés à 91,10 ; le 3 % 1891 passe de 74,80 à 75,10.

Bibliographie

Un grand roman inédit de Pierre Maël sur la guerre Russo-Japonaise, voilà ce que les Lectures de la Semaine va prochainement offrir à ses lecteurs.

C'est ainsi qu'elle peut, à juste titre, se prétendre la plus intéressante des revues illustrées pour la famille.

Elle se considère également comme la plus amusante, la moins chère la plus littéraire ; ceci, elle le prouve toutes les semaines dans ses intéressants numéros vendus partout 15 centimes. Abonnement 3 mois : 2 francs ; 6 mois : 4 francs ; un an : 7 fr. 50. Librairie générale, 1, rue Dante, Paris (V^e).

Le numéro du Salon

Le numéro du Monde Illustré du 30 avril offre un intérêt exceptionnel. Il est entièrement consacré au Salon de 1904. La direction de ce grand journal a apporté tous ses soins à la composition de son tirage. Toutes les nouveautés sur lesquelles le public va porter son attention sont gravées avec un souci d'exactitude soutenue.

Le numéro est à garder.

En plus des gravures du Salon, le Monde Illustré n'a pas hésité à faire débiter ce numéro par quelques-uns des points les plus saillants du Voyage de M. Loubet à Rome. Il donnera la semaine prochaine toute l'ampoule désirable à la publication de ce compte rendu.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1614, du 31^{er} mai 1904.

Le chemin de fer Transsibérien et le lac Baïkal, par R. Bonnin. — Bicyclettes nouvelles, par G. Chalmers. — La décoration théâtrale, par Alfred de Vaulabelle. — Un puits de mine de 1000 mètres, par Lucien Fournier. — Le renne dans l'Alaska, par le Dr L. Laoy. — Les freins pour navires, par Daniel Billel. — Les batteries d'attaque de l'artillerie autrichienne, par le Lt colonel Delauney. — Nouveau procédé de préparation du café, par Jacques Blyer. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 25 avril 1904, par Ch. de Villeneuve. — Un pont cantilever Thibétain, par D. B.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration ; Cloître St-Honoré, Paris. Sommaire du 28 avril.

Légat-Arba, Georges Mouscadet. — Le service des postes en Tunisie, Henri Turot. — Le Globe Trotter à travers le monde ; Une race de géants. — Un réservoir gigantesque contre l'incendie. Un square sur une église. G. T. — L'Élie du Mystère, R. de l'Estimade (Illustrations de Holwinski) (suite). H. G. Wells. — La photographie par le cerf-volant. Maurice George. — Les Aventures d'un faux Derviche dans l'Asie centrale, récit de voyage par le professeur Arminius Vambery (Illustration de Loévy), (suite).

Le « Globe Trotter » chez M. le baron de Baye. M. D. — Vers la Liberté ! Récit d'aventure vécues (Illustrations de Tofani) (suite) E. Istivy. — Les Voyages de nos Lecteurs : La stationnaire en Corée, Hippolyte Flamand. — Agua Fresca, Ximéne. — Curiosités naturelles : L'oiseau jardinier, XXX. — Chronique des sports : Quelles distances peut-on parcourir en une heure par les différents moyens de transports de nos jours. A. Spitzer. — Nos concours : Concours n° 121 (Les champs ennemis) Soixante prix. Résultats des concours n° 115 (Quatre cartes pour une) et 116 (Question d'Orient) Lauréats, M. Sphinx. — Simple récit de chasse (page humoristique) J. Cadet. — L'Espéranto, langue auxiliaire internationale, baron de Méné.

Marcel Cerf, expert, 49, rue Le Peletier, Paris. Directeur de ventes aux enchères publiques Paris, et Province. — Expertises d'objets d'art, tapisseries, meubles anciens et modernes, tableaux, porcelaines, bijoux, curiosités, etc. M. Cerf organise périodiquement des ventes de réunion d'objets d'art à l'hôtel Drouot, pour les amateurs n'ayant que quelques objets à vendre. Les frais sont de 6 0/0 tout compris. Le reliquat est adressé par poste le lendemain de la vente

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS, 1900
ALCOOL
DE
RICQLÈS
CALME LA SOIF et ASSAINIT L'EAU
Goutte, Rhume, Toux, Estomac, Indigestions, Choléra
EXCELLENT pour les DENTS et TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EXIGER le RICQLÈS

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTI-SEPTIQUE DU D^r GELIS
contre les Pellicules et la chute des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bulletin météorologique

CAHORS. — TEMPERATURE. Pression atmosph. réduite

DATE	TEMPERATURE maxima	TEMPERATURE minima	Pression atmosph. réduite	ÉTAT du ciel
29 Vend	+ 32	+ 4	779	Beau
30 Sam	+ 30	+ 6	776	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 125 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.
Dr HERBERT

Caisse Générale des Familles

par BERNSTEIN, 5, Square Maubeuge, PARIS.

Anti-Anémique de J. Filhol

Le flacon 1,25 | AU CITRO-PHOSPHATE DE FER | Le flacon 1,25

De longues années d'expérience garantissent son efficacité certaine dans l'Anémie, Chlorose, Leucorrhée ou Pertes Blanches. Peut être employé par les personnes les plus délicates.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS
DEPOT ET PRÉPARATION :
PHARMACIE NORMALE, Place des Petites-Boucheries, CAHORS
P. ORLIAC, Pharmacien de 1^{re} classe, gendre et successeur.

AU CACHET

Librairie — Papeterie — Musique — Pianos

Madame LOUIS-CAZES

Boulevard Gambetta, 36, CAHORS
Fournisseur des Ponts et chaussées et des Administrations

Articles de Bureau, de dessin, de peinture. — Cartes postales (nouvelle édition).

PAPETERIE RICHE — FANTAISIES
MAROQUINERIE — MUSIQUE
INSTRUMENTS — ÉDITIONS — MÉTHODES
SOLFÈGES
Seule dépositaire du solfège populaire
E. VAN DE VELDE
Registres et Extraits des délibérations
des Conseils municipaux

A LOUER

GRANDS ATELIERS

AVEC OU SANS FORCE MOTRICE
S'adresser à l'usine du Pont
Valentré, CAHORS.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs.
GRANDE BAISSE DE PRIX

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA
Monsieur L. Maury, Chirurgien-
Dentiste diplômé de la Faculté de
médecine de Paris et de l'École den-
taire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-
Dentiste diplômé de la Faculté de
Médecine et de l'École Dentaire de
Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Travail parfait et entièrement garanti

Les livrets et contrats sont achetés et payés à forfait et au comptant

FÉCULETON DU « Journal du Lot » 22

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

PREMIER ÉPISODE

LE MOULIN GALANT

VIII Amour et Dévouement

— Je promets, dit-il, mais à une condition.

— Laquelle ?

— Je promets de ne pas le provoquer, si Lucienne renonce elle-même à nos projets.

— J'accepte votre promesse, et la condition, dit Thomas Rupert.

— Le nom, alors, le nom de celui que je hais déjà presque autant que j'aime Lucienne.

— Le banquier prit un petit ton goguenard, et dit au jeune homme :
— Ce futur époux, mon cher monsieur Bernard, c'est moi !
— Vous ! s'écria Bernard, vous !
— Il allait s'élaner sur le banquier, mais reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas le traité avec l'Agence Havas.

celui-ci tira un pistolet de sa poche et en menaça l'agresseur.

— J'ai pris mes précautions, dit-il ; je vous conseille, mon ami, de réfléchir sur tout ce que je vous ai dit, et surtout de venir demain soir ; mademoiselle Berthault vous confirmera elle-même ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire.

Et il se retira derrière les arbres, laissant Bernard décontenancé.

Le jeune homme resta longtemps encore plongé dans ses pensées, puis il alla retrouver sa mère toujours en proie à la maladie.

Il ne put dormir de la nuit, et, dès le matin, il était sur pied courant par le village.

Que cherchait-il ? Hélas ! une occasion de voir Lucienne ou de rencontrer Thomas Rupert ; mais cette occasion ne se présentait pas.

Laissons-le repasser dans sa tête ses espérances déçues et ses projets de vengeance, et transportons-nous dans la maison de M. Berthault.

Le vieillard et la jeune fille achevèrent de dîner.

On annonce le banquier.

— Eh bien ? dit Thomas à Rose, avant d'entrer.

— Mademoiselle a pleuré hier toute la soirée.

— Et aujourd'hui ?
— Elle est plus calme.

— A-t-elle visité ses toilettes ?
— Non, monsieur.

— Bien ; c'est tout ce que je voulais savoir.

Il entra.

Après le repas, on conduisit le vieillard dans sa chambre. Lucienne alla l'embrasser au front.

— Ecoutez monsieur Rupert, lui dit-il, et songez qu'il avait l'amitié de ton père et qu'il a toute ma confiance.

Lucienne baissa les yeux et descendit au salon. Le banquier l'y attendait.

— Monsieur, dit-elle bravement, vous m'avez promis une explication, je viens vous la demander.

— Je vais vous satisfaire, mon enfant, dit Thomas d'un ton patelin, mais asseyez-vous, car j'aurais peut-être beaucoup à vous parler.

Lucienne, obéissante, prit un fauteuil et s'assit.

Thomas Rupert regarda la jeune fille à la dérobée, hésita un instant et dit enfin :

— Aimez-vous votre grand-père, Lucienne ?

— Si je l'aime ! s'écria la jeune fille, si je l'aime ! vous le demandez ? Ma naissance fut un malheur ; elle coûta la vie à ma mère. Quelques temps après mon père mourut me laissant orpheline.

— Mon grand-père, quoique âgé déjà, me prit avec lui et m'éleva. Je me souviens

toujours des soins touchants dont sa vieillesse entoura mon enfance. Il fut pour moi la Providence sur terre, un père et une mère tout à la fois. Pour moi, rien ne lui coûta, les veilles pres de mon berceau, la patience pour mes volontés, la fermeté pour mes caprices. Pauvre homme, il était redevenu jeune et fort par amour pour sa petite-fille ; c'était l'hiver qui soutenait les premiers pas du printemps. La récompense à tant de sacrifices, il ne pouvait y en avoir qu'une... mon amour ! Cher grand-père, la paralysie est venue le frapper, mais j'étais déjà grande, et mon tour était arrivé de le soigner et de lui rendre dévouement pour dévouement, amour pour amour.

— C'est bien, Lucienne. Vous venez de le dire vous-même, vous devez à ce bon vieillard amour pour amour, dévouement pour dévouement. Aussi, moi, qui vous désire ardemment, je vais vous dire pourquoi je suis l'homme que vous allez prendre pour époux.

— Parlez, monsieur.

— D'abord, Lucienne, permettez-moi de vous répéter ce que je vous aime...
— Monsieur !

— C'est l'excuse à ma conduite. Je sais que vous aimez Bernard... mais je n'ai pas peur ; la fille que M. Berthault a élevée dans la vertu, saura garder sa foi. Votre union avec ce jeune homme ne peut avoir lieu, et votre grand-père

ne peut l'autoriser.

— Il ne peut